



NOTICE DESCRIPTIVE DE VENTE

Logements ULS – ERILIA



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Julien'.

ANTIBES

107-111 Chemin des Moyennes Bréguières

06600 ANTIBES

DocuSigned by:
Camille HEITZ
8741BBDCD61E414...

21 février 2023 | 12:10 CET

6 février 2023 - ERILIA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'ERILIA'.

NOTES PRELIMINAIRES

Le présent descriptif concerne le programme situé 107-111 Chemin des Moyennes Bréguières à ANTIBES.
La présente notice descriptive a été établie avant la mise en œuvre des différents matériaux ou matériels énoncés.

Les noms de marque et les références concernant les éléments d'équipements ou les matériaux ne sont indiqués que pour en définir le genre ou le niveau de qualité. La société peut y apporter des modifications en cas de force majeure, de contraintes liées à la réglementation administrative, faillite d'entreprise ou de fournisseur, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des matériaux, si des impératifs techniques la mettaient dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition ou en cas d'apparition d'un matériel nouveau en cours de chantier. Ces modifications seront communiquées au bailleur ERILIA.

Toutefois, les matériaux ou matériels de remplacement devront toujours être de qualité équivalente.

Par ailleurs, il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées dans la présente notice et sur les plans sont indiquées sous réserve de tolérance de construction et que la société pourrait être amenée à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus. L'implantation des équipements ou appareils, lorsqu'elle est figurée, l'est à titre indicatif et les retombées, soffites et canalisations ne sont pas tous figurés.

Pour des raisons techniques, les canalisations d'alimentation et d'évacuation, gaines et réseaux divers seront susceptibles d'être implantés en plafond ou en applique sur murs et cloisons à l'intérieur des lots privatifs. Ces servitudes ne pourront en aucun cas donner lieu à des réclamations de la part des propriétaires des locaux privatifs concernés (logements, parkings, boxes, etc.).

Les différentes possibilités de choix de coloris qui seront offertes ne pourront être exercées que dans la limite de l'avancement du chantier.

Les hauteurs d'allèges portées sur les plans sont susceptibles de légères variations.

Concernant la hauteur des seuils des portes fenêtres, ils pourront avoir une hauteur maximale de 15cm. En cas d'une hauteur supérieure à 15cm, cela sera annoté sur les plans de vente.

Les appartements seront réalisés conformément à la Réglementation Acoustique en vigueur à la date de dépôt du permis de construire, la Réglementation Thermique RT 2012 et la norme électrique, C 15-100.
Le bâtiment A fait partie d'une certification BEE + HABITAT QUALITE.

Les travaux seront exécutés suivant les règles de l'Art et les Normes en vigueur. Les conséquences des phénomènes naturels qui peuvent se produire, par suite de retraits de matériaux, tassements, fluages, dilatations etc ... et qui accompagnent généralement les constructions après terminaison des travaux, ne pourront en aucun cas être considérés comme vices cachés ou apparents.

Les enduits de façades pourront présenter de légères différences de teinte en fonction des conditions atmosphériques lors de leur mise en œuvre.

Seront admises, de plein droit, toutes les modifications de structures et d'agencement intérieur, ayant pour objet de résoudre un problème technique, de compléter ou de parfaire, soit l'effet architectural, soit l'harmonie de l'ensemble et qui seraient apportées par le Constructeur en accord avec le Maître d'œuvre, en cours de travaux.

L'implantation des parties communes extérieures sera traitée suivant la réglementation en vigueur, les avis des bureaux d'études et des bureaux de contrôle, les exigences des services administratifs et plus généralement, suivant les nécessités d'adaptation au site.

Sommaire

1	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES	4
1.1	INFRASTRUCTURE	4
1.2	MURS ET OSSATURE	4
1.3	PLANCHERS	5
1.4	CLOISONS DE DISTRIBUTION DES APPARTEMENTS	5
1.5	ESCALIER COMMUN	6
1.6	CONDUITS DE FUMEE & DE VENTILATION	6
1.7	CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS	6
1.8	TOITURES	7
1.9	BALCONS ET TERRASSES ACCESSIBLES	7
2	PARTIES PRIVATIVES	8
2.1	RETELEMENTS DE SOLS ET PLINTHES	8
2.2	RETELEMENTS MURAUX DES PIECES	8
2.3	RETELEMENTS EN PLAFOND	8
2.4	MENUISERIES EXTERIEURES	8
2.5	MENUISERIES EXTERIEURES, OCCULTATIONS	9
2.6	MENUISERIES INTERIEURES	9
2.7	SERRURERIE ET GARDE CORPS	9
2.8	PEINTURE	10
2.9	EQUIPEMENTS INTERIEURS	10
3	ANNEXES PRIVATIVES	12
3.1	PARKINGS EXTERIEURS A REZ-DE-CHAUSSEE	12
3.2	JARDINS PRIVATIFS	12
4	PARTIES COMMUNES	12
4.1	HALL D'ENTREE	12
4.2	PALIER D'ETAGES	13
4.3	CIRCULATIONS DES SOUS-SOLS	14
4.4	CAGES D'ESCALIERS EN SUPERSTRUCTURE ET INFRASTRUCTURE	14
4.5	LOCAUX TECHNIQUES	15
4.6	LOCAUX ORDURES MENAGERES	15
4.7	PLACARD COURANTS FAIBLES ET COFFRET PIED DE COLONNE EDF	15
4.8	ZONE BOITE AUX LETTRES	15
5	EQUIPEMENTS GENERAUX	15
5.1	ASCENSEUR	15
5.2	ALIMENTATION EAU FROIDE	15
6	PARTIES COMMUNES EXTERIEURES	16
6.1	JARDINS ET ESPACES COMMUNS	16
6.2	RESEAUX DIVERS	16
6.3	ECLAIRAGE EXTERIEUR	16
6.4	SECURITE	16
6.5	ECLAIRAGE	16
6.6	CLOTURES	16

1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 Fouilles

Terrassement en pleine masse à l'abri d'une paroi de soutènement pour la réalisation des sous-sols enterrés.

1.1.2 Fondations

Suivant rapport et préconisation du bureau d'études de sol.

1.2 MURS ET OSSATURE

Les études et l'exécution des ouvrages en infrastructure et superstructure respecteront les règles parasismiques en vigueur à la date du dépôt du Permis de Construire.

1.2.1 Murs des sous-sols

1.2.1.1. Murs périmétriques

Les murs respecteront les préconisations des bureaux d'étude.

1.2.1.2. Murs de refends

Les murs respecteront les préconisations des bureaux d'étude.

1.2.2 Murs des façades

1.2.2.1. Les façades seront réalisées en béton armé sauf les chaînages qui seront réalisés en béton isolant de type Thermédia ou équivalent avec finition par application d'un revêtement plastique épais (RPE) ou peinture.
Localisation selon plans de façades de l'architecte et teinte au choix de l'Architecte.

1.2.2.2. Parties courantes ; Allèges ; Trumeaux ; Encadrement des baies

Les façades seront réalisées en béton armé sauf les chaînages qui seront réalisés en béton isolant de type Thermédia ou équivalent avec finition par application d'un revêtement plastique épais (RPE) ou peinture.
Localisation selon plans de façades de l'architecte et teinte au choix de l'Architecte.

1.2.3 Murs pignons

Dito 1.2.2.1

1.2.4 Murs mitoyens

Sans objet

1.2.5 Murs extérieurs divers

Les murs extérieurs seront réalisés en béton ou agglo et seront traités en RPE ou enduit hydraulique ou peinture suivant localisation et teinte au choix de l'Architecte.

1.2.6 Murs porteurs intérieurs

Béton banché épaisseur suivant calcul du BET.

1.2.7 Murs séparatifs

1.2.7.1. Entre appartements

Béton banché, épaisseur selon étude du BET structure, ou cloisons PLACOSTIL de type SAD ou équivalent.

1.2.7.2. Entre appartements et parties communes

Béton banché, épaisseur selon étude du BET structure, ou cloisons PLACOSTIL de type SAD ou équivalent. Doublage phonique selon nécessité.

1.2.7.3. Entre appartements et locaux divers

Béton banché, épaisseur selon étude du BET structure.
Doublage phonique selon nécessité.

1.2.7.4. Entre appartements et ascenseur

Béton banché, épaisseur selon étude du BET structure.
Doublage phonique selon nécessité.

1.2.7.5. Entre appartements et escalier

Béton banché, épaisseur selon étude du BET structure.
Doublage phonique selon nécessité.

1.2.8 Doublage – Isolation

Complexe d'isolation approprié pour respecter les coefficients d'isolation thermique et acoustique réglementaires.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 Planchers des sous-sols

Planchers en béton. Une cunette périphérique sera réalisée au droit de la jonction entre les murs périphériques extérieurs afin de recueillir les eaux d'infiltration.

1.3.2 Planchers en superstructure

Planchers en béton, épaisseur selon étude du BET structure et Bureau de Contrôle.
Les planchers des appartements recevront une isolation phonique sous chape et carrelage suivant réglementation.

1.3.3 Planchers sous toiture terrasse

Planchers en béton, épaisseur selon étude du BET structure et Bureau de Contrôle.

1.3.4 Planchers sur locaux collectifs, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés

Planchers en béton, épaisseur selon étude du BET structure et Bureau de Contrôle.

1.3.5 Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts

Planchers en béton, épaisseur selon étude du BET structure et Bureau de Contrôle.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION DES APPARTEMENTS

Panneaux alvéolaires de type placostil ou équivalent de 7cm suivant plans architecte.
Les cloisons des pièces humides (salles de bains, salles d'eau) seront hydrofuges.

Pour les gaines techniques des logements : Placostil de 72mm plus isolant selon localisation

1.4.1 Entre pièces principales

Cloison de type placostil ou équivalent de 7cm d'épaisseur suivant plans architecte.

1.4.2 Entre pièces principales et pièces de service

Cloisons de type placostil hydrofuge ou équivalent de 7cm d'épaisseur suivant plans architecte

1.4.3 Cloisons amovibles

Sans objet

1.5 ESCALIER COMMUN

L'escalier de distribution des étages et du sous-sol sera réalisé en béton armé.

Les mains courantes de l'escalier seront réalisées en serrurerie, finition par peinture.

1.6 CONDUITS DE FUMEE & DE VENTILATION

1.6.1 Conduits de fumée des locaux de l'immeuble

Sans objet

1.6.2 Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble

Sans objet

1.6.3 Conduits d'air frais

En maçonnerie avec couronnement par dallettes béton ou en tôle galvanisée ou laquée selon le cas. Finitions suivant plans architecte.

Accessoires de sortie de ventilation adaptés aux matériaux de couverture mis en œuvre.

1.6.4 Conduits de fumée de chaufferie

Sans objet.

1.6.5 Ventilation haute du local de production d'eau chaude sanitaire

L'extraction sera mécanique et l'air neuf sera naturel par la mise en place d'une ventilation basse.

1.6.6 Appartements

Ventilation Mécanique: bouche d'extraction dans les cuisines, salles de bains, salle d'eau et WC. Les entrées d'airs seront placées dans les chambres et séjours. Elles seront disposées dans les murs ou fenêtres de façade sauf impossibilité technique et contraintes techniques.

1.6.7 Parkings

L'extraction sera mécanique et l'air neuf sera naturel par la mise en place de ventilations basses.

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

Toutes les canalisations traversant les appartements seront isolées phoniquement, selon réglementation.

1.7.1 Chutes d'eaux pluviales
En Polychlorure de vinyle.

1.7.2 Chutes d'eaux usées
En Polychlorure de vinyle.

1.7.3 Canalisations et collecteurs en sous-sols
En Polychlorure de vinyle.

1.7.4 Branchements sur égouts
Raccordement sur le réseau public, suivant réglementation des Services de l'Assainissement.

1.7.5 Sous-sol
Réalisation de regards de stockage à hydrocarbure (il n'est pas prévu de pompes, le vidage de ces regards sera réalisé par la copropriété).

1.8 TOITURES

1.8.1 Charpente, couverture et accessoires
Couverture zinc ou bac acier. Localisation et matériau suivant permis de construire.

1.8.2 Terrasses inaccessibles étanchées
Étanchéité du type multicouche bitumeux.
Isolant thermique au-dessus des parties habitables privatives.

1.8.3 Souches de cheminées, ventilation et conduits divers
En maçonnerie avec couronnement par dalettes béton ou en tôle galvanisée ou laquée selon le cas. Finitions suivant plans architecte.
Accessoires de sortie de ventilation adaptés aux matériaux de couverture mis en œuvre.

1.8.4 Ventilation de chutes eaux usées et eaux vannes
Par événements en terrasse et toiture.

1.9 BALCONS ET TERRASSES ACCESSIBLES

Évacuation des eaux pluviales par entrées d'eau et/ou gueulards suivant les cas.

Balcons et terrasses : revêtement de sol en dalles de type grès cérame posées sur plots, coloris suivant choix de l'architecte, pose droite.

Garde-corps : vitrés avec des montants en aluminium thermolaqué ou garde-corps en béton ou garde-corps en aluminium thermolaqué, selon plans et détails de l'architecte.

Les balcons seront étanchés et isolés thermiquement dans le cas de surplomb de zones habitées.

Terrasses >10m² : une prise de courant 16 A + terre étanche.

Plomberie : 1 robinet de puisage pour les terrasses avec jardin.

2 PARTIES PRIVATIVES

Les différents choix et coloris pourront s'exercer dans les gammes proposées et dans la limite de l'avancement du chantier.

2.1 REVETEMENTS DE SOLS ET PLINTHES

Coloris au choix, dans la gamme des échantillons proposés.

2.1.1 Sols et plinthes des logements

Carrelage de chez SENTESI type BERGERAC ou équivalent, dimension 45 x 45 cm environ pour l'ensemble des pièces, pose droite sur chape flottante coulée sur isolant phonique. Plinthes en carrelage assorties hors murs faïencés. Y compris sous baignoires.

2.2 REVETEMENTS MURAUX DES PIÈCES

2.2.1 Revêtement muraux des pièces sèches : entrées, séjours, chambres, dégagements, placards

Peinture lisse coloris blanc.

2.2.2 Revêtement muraux des pièces humides

2.2.2.1. Cuisines

Peinture lisse coloris blanc.

Compris revêtement en carreaux de faïence blanche type NOVA ARCHITECTURA de chez CINCA ou équivalent de 20 x 20 cm environ avec trois rangs au-dessus de l'évier y compris retour de 0,60m selon cas et module cuisson.

2.2.2.2. Salles de bains

Faïence de dimension 25 x 50 cm environ hauteur 2m environ sur sur les 4 faces. Compris tablier de la baignoire.

2.2.2.3. WC

Peinture lisse coloris blanc.

2.3 REVETEMENTS EN PLAFOND

2.3.1 Pièces humides (Salles de bains, salles d'eau, WC)

Peinture lisse coloris blanc.

2.3.2 Autres pièces

Peinture lisse coloris blanc.

2.3.3 Sous face des balcons

Peinture de finition de type pliolite. Couleur selon choix de l'architecte.

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

Châssis coulissant ou ouvrant à la française en PVC ou ALU, double vitrage isolant.

Epaisseur des vitrages suivant études thermique et phonique et suivant plans de façades.

Coloris suivant permis de construire, au choix de l'Architecte.

2.5 MENUISERIES EXTERIEURES, OCCULTATIONS

Pour toutes les baies : volets roulants en PVC avec coffre intérieur en PVC.

Volet roulant à commande électrique.

Au RDC les volets roulants seront équipés d'un dispositif de verrouillage.

Coloris suivant permis de construire.

Pas d'occultation pour les ouvertures dans les cuisines, salles de bain, salles d'eau et WC.

Dimension et emplacement selon plans de l'Architecte.

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 Huisseries et bâtis

Huisseries en acier avec mise à la terre pour celles des pièces humides, suivant réglementation.

2.6.2 Portes intérieures

Huisserie en métal.

Portes pré peintes lisses à âme alvéolaire et à chants droits de chez MALERBA ou équivalent.

Quincaillerie : Ensemble en alu de type BOEDIC sur rosace ou équivalent.

Pas de clés sur les chambres. Butées de portes.

Hauteur de 2.04 m environ.

2.6.3 Impostes et menuiseries

Sans objet.

2.6.4 Portes palières

Bloc porte isoblindée avec huisserie métallique de la gamme MALERBA ou équivalent, finition modèle Filetti extérieur et lisse intérieur. Affaiblissement acoustique 39 dB

Serrure de sûreté 3 points de chez Vachette, ou équivalent, cylindre A2P2* avec carte de propriété.

Quincaillerie : béquille inox sur rosace intérieur de chez BOEDIC ou équivalent

Compris butée de portes en inox et microviseur.

Seuil à la suisse en alu ou en bois exotique vernis.

Hauteur de 2.04 m environ.

2.6.5 Portes de placard

Néant.

2.7 SERRURERIE ET GARDE CORPS

2.7.1 Garde-corps et barres d'appui

En serrurerie peinte. Localisation selon plan architecte.

2.7.2 Grilles de protection des baies

En acier peint ou aluminium laqué pour les fenêtres à RDC non occultées.

2.7.3 Ouvrages divers

Les séparations entre les terrasses privatives seront réalisées par l'intermédiaire de panneaux en verre de sécurité translucide avec encadrement en aluminium laqué.

2.8 PEINTURE

2.8.1 Sur serrurerie

Couche antirouille et peinture, teinte au choix de l'Architecte.

2.8.2 Sur menuiseries intérieures

Peinture acrylique satinée blanche.

Sur portes palières : peinture et finition au choix de l'architecte.

2.8.3 Sur canalisations, tuyauteries, chutes et divers visibles dans parties privatives

Peinture acrylique blanche.

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 Equipements ménager de cuisine

Meuble évier en mélaminé blanc hydrofuge (120cm), double porte avec évier inox d'une cuve et un égouttoir et robinetterie de type mitigeur.

Possibilité de meuble à jambage avec emplacement machine à laver si l'aménagement de la cuisine le nécessite.

Attentes Eau Froide et Eau Chaude et évacuations pour évier.

Attentes Eau Froide avec robinets d'arrêt pour machine à laver et lave-vaisselle.

2.9.2 Equipement sanitaire et plomberie

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

Colonne montante en tube acier galvanisé ou PVC.

Distribution encastrée et apparente en PER.

Manchette pour pose ultérieure de comptage individuel en gaine palière.

2.9.2.2 Production et distribution d'eau chaude sanitaire collective

Suivant étude du BET Thermique.

2.9.2.3 Evacuation

Evacuation des appareils et descentes en PVC.

2.9.2.4 Appareils sanitaires

Baignoire : En acier émaillé blanc de chez ROCA modèle CONTESA ou équivalent, dimension 170 x 70 cm.

Receveur de douche en acrylique blanche, 90 x 90 cm environ (selon plan architecte), de type KYREO de chez JACOB DELAFON

Paroi de douche avec une porte et un panneau fixe de hauteur 200 cm environ de type AQUA2 de chez HUPPE.

Ensemble cuvette WC suspendue modèle BRIVE de chez JACOB DELAFON ou équivalent, avec réservoir à 2 touches, 3 et 6 litres et abattant double en polypropylène blanc.

Meuble vasque simple, 2 portes battantes, vasque modèle EKO'LINE de chez AQUARINE ou équivalent. Compris miroir et applique décorative à LED. Dimensions 60 cm de large et 48 cm de profondeur environ.

Emplacement et dimensions selon plans Architecte.

2.9.2.5 Robinetterie

Vasques : Mitigeur monocommande avec limiteur de débit de chez IDEAL STANDARD type OLYOS ou équivalent.

Baignoires et douches : Mitigeur monocommande avec limiteur de débit de chez IDEAL STANDARD type Olyos ou équivalent.

Douches : Ensemble barre de douche avec flexible de 1.75m.

2.9.2.6 Cuisines

Dito 2.9.1

2.9.3 Equipement électrique

2.9.3.1 Installation conforme aux normes en vigueur, notamment la C 15-100

Disjoncteur, tableau d'abonné dans placard technique suivant le cas.

Nature du courant : monophasé 220 V.

2.9.3.2 Puissance pour les appartements

Pour les studios et les deux pièces : 6 kVA

Pour les trois et quatre pièces : 9 kVA

2.9.3.3 Equipement électrique des appartements

Appareillage de série DOOXIE de chez LEGRAND ou équivalent.

Le nombre et la répartition des prises seront conformes à la norme C15-100.

Un détecteur de fumée sera posé au plafond de chaque logement équipé de pile LITHIUM avec garantie dix ans.

2.9.3.4 Equipements courant faible TV / Téléphone

Tableau de communication conforme à la norme C15-100

Antenne parabolique collective.

2.9.3.5 Sonnerie de portes palières

1 bouton de sonnette côté palier.

Sonnette incorporée dans le tableau électrique.

2.9.3.6 Contrôle d'accès

Combiné main libres type RESIDORG de chez COMELIT ou équivalent dans l'entrée de l'appartement. Moniteur couleur.

2.9.4 Chauffage et ventilation

2.9.4.1 Type d'installation

Chauffage individuel électrique par panneaux rayonnants.

Puissance en fonction de l'étude thermique.

2.9.4.2 Appareils d'émission de chaleur

Séjour, cuisine, chambre : Panneaux rayonnants type RC14D de chez ATLANTIC ou équivalent.

Salles de bains : sèche serviette électrique de type DCB18 de chez ATLANTIC ou équivalent.

2.9.4.3 Ventilation des appartements
Dito 1.6.6

2.10 DUPLEX

2.10.1.1 Accès

Escalier maçonné carrelé ou à ossature bois.

2.10.1.2 Garde-corps

Il sera installé un garde-corps en serrurerie ou une cloison toute hauteur faisant office de garde-corps.

3 ANNEXES PRIVATIVES

3.1 PARKINGS

3.1.1 Sols

Dalle en béton brut.

3.1.2 Murs et cloisons

Maçonnerie en parpaings ou béton armé brut suivant plans.

3.1.3 Plafonds

Dalles béton brut, dito murs, sauf zones avec flocage suivant nécessité.

3.1.4 Ventilation

L'extraction sera mécanique et l'air neuf sera naturel par la mise en place de ventilations basses.

3.1.5 Porte

Accès au parking sous-sol par porte basculante automatique thermolaqué.

Commandée par boîtier émetteur pour ouverture à distance.

Un boîtier par place et 3 boîtiers pour le Bailleur.

3.1.6 Stationnements privés et pré-équipés électriquement

Sans objet.

3.2 JARDINS PRIVATIFS

Les jardins privés seront composés d'un gazon semé, d'un robinet de puisage et délimité par une clôture par grillage simple torsion.

4 PARTIES COMMUNES

4.1 HALL D'ENTREE

Selon plan d'aménagement de l'Architecte.

4.1.1 Sols

Revêtement de sol en carrelage grés cérame type TALM de chez NOVOCERAM ou équivalent, de dimension 45 x 45 cm environ, avec calepinage suivant projet de décoration de l'Architecte. Plinthes assorties.

Compris tapis brosse type Top clean Trend ou équivalent

4.1.2 Murs

Peinture acrylique lisse aspect mate. Teinte au choix de l'Architecte.

Élément de décoration : miroir.

4.1.3 Plafond

Faux plafond, selon localisation, réalisé en plaques de plâtre à peindre acoustiques, selon projet de décoration de l'Architecte.

4.1.4 Portes d'accès et système de fermeture

Platine vidéophone de chez COMELIT et lecteur vigik.

Première porte aluminium thermolaqué avec fermeture motorisé par ventouse et poignée type bâton de maréchal.

Seconde porte sans contrôle d'accès.

4.1.5 Vidéophone

Platine vidéophone type RESIDORG de chez COMELIT ou équivalent à défilement de noms, lecteur vigik (nombre égal au nombre de pièces) commandant la porte donnant sur rue.

Il sera fourni 5 vigiks supplémentaires pour le gestionnaire.

4.1.6 Eclairage

Pose de spots LED en plafond et/ou appliques murales LED basse consommation et/ou plafonnier, éclairage en continu, suivant plans de décoration de l'architecte.

4.1.7 Tableaux d'affichage

Conforme aux normes.

4.1.8 Chauffage

Sans objet

4.2 PALIERS D'ETAGES

4.2.1 Sols

Revêtement de sol en carrelage grés cérame de type TALM de chez NOVOCERAM, dimensions 45 x 45 cm, pose selon projet de décoration de l'Architecte.

Plinthes assorties.

4.2.2 Murs

Peinture acrylique mate ou RPE suivant plans de décoration de l'Architecte.

4.2.3 Plafond

Faux-plafond acoustique ponctuel suivant réglementation. Peinture acrylique.

4.2.4 Electricité

Pose de hublots LED en plafond ou appliques murales ou plafonniers, commandés par détecteurs de présence suivant plans de décoration de l'architecte.

4.2.5 Portes escalier et gaines techniques

Huisseries métalliques. Portes avec peinture satinée.

Quincaillerie en aluminium type SAN DIEGO de chez HOPPE ou équivalent.

4.2.6 Chauffage

Sans objet

4.3 CIRCULATIONS DES SOUS-SOLS

4.3.1 Sols

Béton brut.

4.3.2 Murs et plafonds des circulations des parkings

Béton brut.

4.3.3 Paliers d'ascenseur et SAS d'accès à l'escalier, circulation piéton

Sol : béton brut.

Murs et plafonds : gouttelette projetée type BAGARD ou équivalent.

4.3.4 Porte d'accès

Sur escalier, locaux et SAS, porte coupe-feu ou pare flammes suivant réglementation.

Finition peinture acrylique.

4.3.5 Equipement électrique

Luminaire étanches avec tubes fluorescents ou équivalent.

Eclairage commandé par détecteur de mouvement et minuterie d'extinction.

Eclairage de sécurité par blocs autonomes.

Appareillage électrique non encastré

4.3.6 Rampe d'accès pour véhicule

Dalle en béton brut.

4.4 CAGES D'ESCALIERS EN SUPERSTRUCTURE ET INFRASTRUCTURE

4.4.1 Sols des paliers

Peinture anti-poussière.

4.4.2 Murs et plafonds

Enduit projeté gouttelette type BAGARD ou équivalent.

4.4.3 Escaliers

Béton avec peinture anti-poussière au sol et nez de marche contrastés

Main courante en serrurerie à peindre.

Bande podotactile sur chaque palier intermédiaire.

4.4.4 Eclairage

Eclairage en plafond ou en applique commandé sur minuterie par boutons poussoirs lumineux à chaque niveau ou détecteurs de présence.

4.4.5 Portes entre escalier et paliers d'étage

Peinture coloris suivant choix Architecte.

4.5 LOCAUX TECHNIQUES

Murs et plafonds : béton brut

Sols : béton brut

Eclairage : hublot en applique.

Appareillage non encastré étanche.

Ventilation : conforme à la réglementation.

Portes de degré coupe-feu ou pare-flammes suivant la réglementation.

4.6 LOCAUX ORDURES MENAGERES

Plafonds : émulsion vinylique ou équivalent

Murs : Faïence sur 1,50m de hauteur sur l'ensemble des murs, peinture vinylique au-dessus.

Sols : Carrelage de type grès cérame de 30 x 30 cm environ anti dérapant

Compris robinet de puisage et siphon de sol.

Electricité : éclairage non encastré étanche type hublot en applique commandé par un interrupteur à temporisation.

4.7 PLACARD COURANTS FAIBLES ET COFFRET PIED DE COLONNE EDF

Equipement suivant études techniques et en conformité avec les prescriptions d'ORANGE (armoire S.R.I.) et d'ENEDIS.

Pré-équipement fibre optique des logements selon réglementation

4.8 ZONE BOITE AUX LETTRES

Espace regroupant l'ensemble des boîtes aux lettres de type SKARN2 de chez SIRANDRE en acier ou équivalent selon plans Architecte et normes de la Poste, situées à l'entrée de la résidence.

5 EQUIPEMENTS GENERAUX

5.1 ASCENSEUR

L'ascenseur desservira tous les niveaux y compris le sous-sol, de type 1000 de chez SCHINDLER ou équivalent

La façade de l'ascenseur est en acier à peindre sur tous les niveaux.

Cabine composée d'un éclairage en plafond, miroir, main courante, revêtement de sols dito hall d'entrée et parois en inox texturé type Lausanne lin dans la gamme du fabricant.

Alarme par kit gsm relié au centre de dépannage de l'installateur.

5.2 ALIMENTATION EAU FROIDE

Colonnes montantes en PVC pression.

Branchement particulier sur colonnes montantes avec robinet de barrage et manchette pour futur comptage.

6 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES

6.1 JARDINS ET ESPACES COMMUNS

Les jardins seront recouverts d'un gazon semé.
Aménagement selon permis de construire et projet de l'Architecte.
L'entretien des jardins communs sera à la charge des copropriétaires.

6.2 RESEAUX DIVERS

Eau : branchement sur réseau.
Eaux usées/ Eaux pluviales : branchement sur réseau.
Electricité : branchement sur réseau ENEDIS
Télévision : Chaînes hertziennes et TNT (décodeur non fourni).
Fibre optique : pré-équipement de raccordement à la fibre optique des logements suivant norme en vigueur.
L'équipement en extincteur et matériels de protection incendie en sous-sol (plans d'évacuation, bac à sable, sceau et pelle) seront à la charge de la copropriété.

6.3 ECLAIRAGE EXTERIEUR

Selon projet de l'Architecte.

6.4 SECURITE

Ouverture de la porte d'entrée de l'immeuble par le vidéophone et par lecteur Vigik.
Ouverture du portail commandée par boîtier émetteur pour ouverture à distance.

6.5 ECLAIRAGE

Selon projet de l'Architecte.

6.6 CLOTURES

6.6.1 Sur rue
Suivant permis de construire.

6.6.2 Avec les propriétés voisines
Suivant permis de construire.